

(b) Région située au Nord du parallèle de latitude 36° N. et en dehors de la région (a) définie ci-dessus.

Zone d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars.

Zone d'été du 1^{er} avril au 31 octobre.

Mer Baltique (jusqu'au parallèle de latitude du Skaw).

Zone d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars.

Zone d'été du 1^{er} avril au 31 octobre.

Mer Méditerranée et Mer Noire.

Zone d'hiver du 16 décembre au 15 mars.

Zone d'été du 16 mars au 15 décembre.

Zone d'hiver périodique septentrionale (entre l'Asie et l'Amérique du Nord, excepté la mer du Japon au Sud du parallèle de latitude 50° N.).

Zone d'hiver du 16 octobre au 15 avril.

Zone d'été du 16 avril au 15 octobre.

Mer du Japon entre les parallèles de latitude 35° N. et 50° N.

Zone d'hiver du 1^{er} décembre au 28/29 février.

Zone d'été du 1^{er} mars au 30 novembre.

Zone d'hiver périodique méridionale.

Zone d'hiver du 16 avril au 15 octobre.

Zone d'été du 16 octobre au 15 avril.

ANNEXE III

Certificat International de Franc-bord

DÉLIVRÉ sous l'autorité du Gouvernement d.....
en vertu des dispositions de la Convention Internationale
de 1930 sur les Lignes de Charge.

Numéro ou lettres
distinctifs du
Navire.....

Navire
Port d'immatriculation
Tonnage brut

*Franc-bord
mesuré à
partir de la
ligne de pont*

*Emplacement de la
Ligne*
(a) ... au-dessus de (b).
(b) Arête supérieure de
la ligne passant
par le centre du
disque.

Tropical (a) ... au-dessus de (b).
Été (b) Arête supérieure de
la ligne passant
par le centre du
disque.
Hiver (c) ... au-dessus de (b).
Hiver dans l'Atlantique Nord.. (d) ... au-dessus de (b).
Réduction en eau douce pour tous les francs-bords.....